



Ville de Sinnamary

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20211126-2021887-DE
Date de télétransmission : 03/12/2021
Date de réception préfecture : 03/12/2021

Délibération n° 2021. 000887

Aménagement et sécurisation de l'entrée pour les scolaires et développement touristique de la Pointe-Combi – budget prévisionnel et plan de financement

L'an deux mille vingt et un, le vingt six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après une convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel-Ange JEREMIE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Michel-Ange JEREMIE,
M. Christian CLET,
Mme Madeleine BALSSA,
M. Jean-Raymond HORTH,
Mme Johanna HORTH,
M. Sylvio BOCAGE,
Mme Eliette BEAUFORT,
Mme Loriane DECHESNE,
M. Daniel PULVAL-DADY,
Mme Fidélia BOCAGE,
Mme Sandra HO WEN SZE THOMAS,
M. Lauric SOPHIE,
M. Jocelyn NIAMA,
Mme Corinne CHATEAU,
M. Patrick COSSET,
Mme Brigitte HORTH,
M. Jean-Claude HORTH,
Mme Michelle ORIZONO- HORTH,

ETAIT ABSENT :

M. Andrey ANDRE

PROCURATIONS :

M. Pierre MIRABEL donne pouvoir à M. Daniel PULVAL-DADY ,
M. Charles GONCALVES ARNAUD à Mme Loriane DECHESNE,
Mme Marie-Amélie BRIQUET à Mme Madeleine BALSSA ,
Mme Agnès PINAS à M. Michel-Ange JEREMIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Madeleine BALSSA, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

4 Membres du Conseil Municipal, ont donné respectivement procuration à ; pour voter en leur nom, comme le prévoit l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

•••••

<u>DATE DE CONVOCATION</u> Lundi 22 Novembre 2021	
<u>DATE DE REUNION</u> Vendredi 26 Novembre 2021	
<u>NOMBRE DE MEMBRES :</u>	
En exercice :	23
Présents :	18
Absents :	1
Quorum :	12
Procurations :	4
Votants :	22

**Aménagement et sécurisation de l'entrée pour les scolaires et développement touristique de la
Pointe-Combi – budget prévisionnel et plan de financement**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande CNES

Considérant La volonté d'entreprendre des travaux

Considérant la nécessité d'aménager et de sécuriser la route de pointe-combi.

Sur rapport du Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : de donner acte au Maire de son rapport n° 2021-4T/2R-09/DST

ARTICLE 2 : d'approuver le budget prévisionnel de cette nouvelle phase s'élevant à **923 343,70 €**

ARTICLE 3 : d'approuver le phasage des travaux comme suit :

- Tranche 1 = **491056,60 €**
- Tranche 2 = **432287,10**

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à solliciter les subventions les plus élevées.

ARTICLE 5 : d'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous documents liés à la présente délibération.

ADOpte PAR 22 VOIX	CONTRE 00	ABSTENTION 0
M. Michel-Ange JERÉMIE, M. Christian CLET, Mme Madeleine BALSSA, M. Jean-Raymond HORTH, Mme Johanna HORTH, M. Sylvio BOCAGE, Mme Eliette BEAUFORT, Mme Loriane DECHESNE, Mme Yvonne Agnès PINAS, M. Daniel PULVAL-DADY, M. Charles GONCALVES ARNAUD, Mme Fidélia BOCAGE, M. Pierre MIRABEL, Mme Sandra HO WEN SZE THOMAS, M. Lauric SOPHIE, M. Jocelyn NIAMA, Mme Marie-Amélie BRIQUET, Mme Corinne CHATEAU, M. Patrick COSSET, Mme Michelle ORIZONO – HORTH, Mme Brigitte HORTH, M. Jean-Claude HORTH.		

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Sinnamary, le 29 novembre 2021

Le Maire


Michel-Ange JERÉMIE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication ou déclaration auprès des services de l'Etat.

Michel-Ange JEREMIE 	Christian CLET 
Madeleine BALSSA 	Jean-Raymond HORTH 
Johanna HORTH 	Sylvio BOCAGE 
Eliette BEAUFORT 	Loriane DECHESNE 
Procurator Yvone Agnès PINAS 	Daniel PULVAL-DADY 
Charles GONCALVES ARNAUD Procurator 	Fidélia BOCAGE 
Pierre MIRABEL Procurator 	Sandra HO-WEN-SZE 
Lauric SOPHIE 	Marie-Amélie BRIQUET Procurator 
Jocelyn NIAMA 	Corinne CHATEAU 
Patrick COSSET 	Brigitte HORTH 
Jean-Claude HORTH 	Michelle HORTH 
Andrey ANDRE	